SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 mai 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences:

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. François Séguin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

15-05-465 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 mai 2015 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 4 mai 2015

3. Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.4 Amicale Escadron 867 Vaudreuil-Dorion / Revue annuelle 2015 / Commandite et aide financière
- 4.6 Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot / Souper en blanc du conseil de ville 2015 / Commandite

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Expropriation / Terrain non aménagé / Rue Valois / Lot 1 545 634 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-229148-1409
- 5.2 Droits d'utilisation / Photographies / Archives de la Ville
- 5.3 Cession / Lot 1 830 426 / Terrain non aménagé / Rue Sandridge
- 5.4 Acquisition / Lot projeté 5 701 831 / Boulevard de la Cité-des-Jeunes

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes échéance du 24 avril 2015
- 6.2 Financement de travaux par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts et le surplus accumulé affecté immeubles municipaux
- 6.3 Affectation / Avantages sociaux futurs
- 6.5 Travaux d'aménagement / 190, avenue Saint-Charles et Centre multisports

7. Ressources humaines

- 7.1 Service de sécurité incendie / Nomination / Pompier classe 2
- 7.2 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire / Étudiante / Patrouilleur Ligne verte
- 7.3 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Autorisation de signature
- 7.4 Service des ressources humaines / Stagiaire en milieu de travail à titre d'agente de bureau 2
- 7.5 Service des finances et de la trésorerie / Démission / Commis taxation/perception
- 7.6 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Brigadière scolaire
- 7.7 Mission et valeurs organisationnelles de la Ville
- 7.8 Plans d'action 2015 en santé et sécurité au travail
- 7.9 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire / Structure organisationnelle / Modification complémentaire / Dénomination
- 7.10 Lettre de consentement à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion CSN / Horaire particulier à l'aréna / Autorisation de signature

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

- 10.1 Colloque annuel Les Arts et la Ville 2015
- 10.2 La Fondation de la Maison Trestler / Aide financière additionnelle 2015

11. Loisirs et vie communautaire

11.1 La Grande boucle des Trois-Lacs 2015 / Autorisation, soutien technique et aide financière

12. Protection publique

- 12.1 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-15-19 / Fourniture d'un véhicule avec équipement « Police interceptor »
- 12.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-23 / Fourniture d'un véhicule avec équipement « Police interceptor »

13. Travaux publics

- 13.1 Ratification / Adjudication de contrat / Appel d'offres n° AP-2015-1 / Achat regroupé / UMQ / Fourniture d'abat-poussière liquide pour l'année 2015
- 13.2 Véhicule de la patrouille municipale / Acquisition d'équipements supplémentaires / Autorisation de dépense
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres nº 401-110-15-18 / Localisation et inspection de l'amiante dans les bâtiments
- 13.5 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-15-21 / Fourniture et installation de modules de jeux dans le parc Vivaldi
- 13.6 Nouveaux critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-15-24 / Fourniture et installation de modules de jeux dans le parc Vivaldi / Abrogation de la résolution 15-05-419

14. Eaux

- 14.1 Ordre de changement n° 10 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665
- 14.2 Société en commandite Gaz Métro / Contrat de service / Fourniture de gaz naturel à la station d'épuration / Autorisation de signature
- 14.3 Réalisation des travaux de démantèlement, de relocalisation et d'augmentation de la capacité d'une entrée électrique d'Hydro-Québec à la station d'épuration / Autorisation de signature

15. Services techniques

15.2 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-14-24 /
Entrepreneur général / Aménagement du parc de la Paix – phase 2 /
Modification de la résolution 15-05-420

16. Urbanisme

16.1 Dérogation mineure / 33, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseigne à plat sur mur latéral / Lot 4 991 951 / Zone C3-219 / CCU n° 15-04-52

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement nº 1275-230 / Usage « habitation trifamiliale » / Zone H2-528 / Secteur de la rue des Loisirs
- 18.2 Adoption / Règlement nº 1694-03 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)
- 18.3 Adoption / Règlement nº 1699 / Règlement de contrôle intérimaire / Règles particulières d'urbanisme / Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.4 Adoption de second projet avec changement / Règlement nº 1275-231 / Normes / Garages en sous-sol / Habitations unifamiliales / Accès des véhicules
- 18.5 Adoption de second projet / Règlement nº 1274-20 / Permis, certificats et régie interne / Contenants de dons caritatifs
- 18.6 Adoption de second projet / Règlement nº 1275-229 / Contenants de dons caritatifs
- 18.7 Adoption / Règlement nº 1586-03 / Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles
- 18.8 Adoption / Règlement nº 1709 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
- 18.9 Adoption / Règlement n° 1047-02 / Abrogation / Règlement décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale
- 20. Période de questions Élus
- 21. Période de questions Assistance
- 22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

15-05-466 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

15-05-467 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-05-468 Amicale Escadron 867 Vaudreuil-Dorion / Revue annuelle 2015 / Commandite et aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Amicale Escadron 867 Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la tenue de sa 36^e Revue annuelle;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 175 \$ soit versé à Amicale Escadron 867 Vaudreuil-Dorion à titre de commandite « pleine page » pour le programme souvenir remis aux invités présents à la 36^e Revue annuelle de l'Escadron qui se tiendra le 23 mai 2015;

QU'un montant de 325 \$ soit également versé à Amicale Escadron 867 Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour l'organisation et la réussite de l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-469 Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot / Souper en blanc du conseil de ville 2015 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Souper en blanc du conseil de ville organisé par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot au profit de son Fonds jeunesse;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 750 \$ soit versé à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à titre de commandite « Or » dans le cadre de la tenue de son Souper en blanc du conseil de ville le 10 juin 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-470 Expropriation / Terrain non aménagé / Rue Valois / Lot 1 545 634 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-229148-1409

CONSIDÉRANT la résolution 14-09-893 prévoyant l'acquisition par expropriation du lot 1 545 634;

CONSIDÉRANT la procédure d'expropriation déposée pour ce lot au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-229148-1409;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée a déposé une réclamation détaillée en date du 17 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'expropriée est finalement disposée à régler la procédure d'expropriation hors cour pour un montant de 162 181,70 \$ à titre d'indemnité complète, totale et finale, y incluant dommages troubles et inconvénients, le tout suivant une lettre en date du 30 avril 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le règlement hors cour dans le dossier du TAQ SAI-M-229148-1409 pour un montant total en capital, intérêts, frais et dommages de 162 181,70 \$ dont la somme de 90 580 \$ a déjà été versée au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Beauharnois, le 16 mars 2015, en l'instance n° 760-05-005627-151;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif au règlement dans ce dossier;

QU'une somme de 71 601,70 \$ soit affectée aux activités d'investissement en provenance du surplus accumulé affecté - immeubles municipaux pour financer le versement complémentaire prévu au règlement hors cour;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-471 Droits d'utilisation / Photographies / Archives de la Ville

CONSIDÉRANT que la Ville a confié au Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges un fonds documentaire consistant en d'anciennes photographies;

CONSIDÉRANT la demande présentée par l'entreprise individuelle Continui-T, propriété de M^{me} Lucie Bettez, pour utiliser certaines de ces photos dans le cadre d'ateliers participatifs destinés à mieux faire connaître l'histoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion aux jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Vallée, directeur du Service des loisirs et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde à M^{me} Lucie Bettez, exclusivement pour les fins précitées, une licence de droits d'utilisation et de reproduction des photos contenues au fonds photographique de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour un montant forfaitaire de 20 \$;

QUE le greffier soit autorisé à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

15-05-472 Cession / Lot 1 830 426 / Terrain non aménagé / Rue Sandridge

CONSIDÉRANT la demande de M. Stéphane Lacoste, propriétaire du lot 1 830 425, à l'effet d'acquérir le lot 1 830 426 appartenant à la Ville, lequel est adjacent à sa propriété;

CONSIDÉRANT la présence de conduites d'entrées de service d'eau potable sur le lot 1 830 426, lesquelles desservent actuellement la propriété sise sur le lot 1 830 422;

CONSIDÉRANT que le requérant s'engage à procéder aux travaux de déplacement desdites conduites afin de les relocaliser sur lot 1 830 422, le tout à ses frais;

CONSIDÉRANT que l'estimation du coût des travaux s'élève à 7 500 \$ selon un document préparé en date du 17 avril 2015 par M. Mathieu Benoit Gagnon, technicien au sein de la division – Technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de céder le lot 1 830 426 du cadastre du Québec à M. Stéphane Lacoste, et ce, en contrepartie de la complétion des travaux de relocalisation des conduites d'entrées de service d'eau potable sur le lot 1 830 422, le tout conformément aux directives énoncées dans une lettre datée du 20 avril 2015 émise par M. Marc Côté, chef de division – Technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QUE tous les frais afférents à cette opération soient à la charge du requérant;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié de cession à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

À 19 h 49, le maire M. Guy Pilon quitte son siège et est remplacé par le maire suppléant M. Gabriel Parent.

15-05-473 Acquisition / Lot projeté 5 701 831 / Boulevard de la Cité-des-Jeunes

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire M. Guy Pilon s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT le plan directeur du boulevard de la Cité-des-Jeunes réalisé en 2006 dans le cadre de l'étude d'impact sur l'amélioration du réseau artériel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition du lot projeté 5 701 831 d'une superficie totale de 434,2 mètres carrés à des fins municipales, notamment pour l'emprise future du côté nord dudit boulevard;

CONSIDÉRANT que le propriétaire accepte pour ce lot un montant de 70 000 \$ sur la base du rapport daté du 14 avril 2015 de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, le tout suivant une lettre de consentement datée du 30 avril 2015;

CONSIDÉRANT que cette acquisition créera un empiètement sur le domaine public d'une partie de l'immeuble sis sur le lot projeté 5 701 830;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder une servitude d'empiètement temporaire d'une superficie totale de 10,79 mètres carrés sur une partie du lot projeté 5 701 831, le tout tel que montré au plan de propriété préparé le 7 mai 2015 par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, portant la minute 14675 dans son dossier T10791-4-18;

II est

PROPOSÉ PAR le maire suppléant Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville procède à l'acquisition de gré à gré du lot projeté 5 701 831 pour un montant de 70 000 \$, le tout suivant son dépôt au Registre foncier du Québec;

QUE le maire suppléant et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié d'acquisition et de servitude à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette acquisition soit financée par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux et que le trésorier soit autorisé à émettre, au moment opportun, le paiement sur demande du greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

À 19 h 54, le maire M. Guy Pilon reprend son siège et ses fonctions.

15-05-474 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 24 avril 2015

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 24 avril 2015 totalisant un montant de 3 096 017,03 \$.

15-05-475 Financement de travaux par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts et le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux

CONSIDÉRANT que certaines dépenses reliées à différents projets d'aménagement de parcs autorisées par bons de commande en vertu de la politique de délégation n'ont pas fait l'objet de résolutions;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement et les quantités supplémentaires dans le projet de pavage de l'avenue Marier;

CONSIDÉRANT qu'il convient de confirmer l'utilisation du fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts ainsi que du surplus accumulé affecté – immeubles municipaux;

CONSIDÉRANT la liste des dépenses au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts ainsi qu'au surplus accumulé affecté – immeubles municipaux faites par bons de commande au 31 décembre 2014 transmise par le trésorier;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

DE financer, par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts ainsi que le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux, les frais présentés à la liste transmise par le trésorier, et ce, pour un montant totalisant 95 443,62 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-476 Affectation / Avantages sociaux futurs

CONSIDÉRANT les règles en matière de comptabilisation de la valeur des avantages sociaux futurs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

D'AFFECTER une somme de 545 000 \$ provenant du surplus affecté – avantages sociaux futurs au surplus non affecté.

« ADOPTÉE »

15-05-477 Travaux d'aménagement / 190, avenue Saint-Charles et Centre multisports

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier ET RÉSOLU unanimement

D'UTILISER une somme n'excédant pas 31 000 \$ dans le surplus accumulé non affecté afin de financer les travaux d'aménagement des locaux du Service des loisirs et de la culture ainsi que ceux du Service des ressources humaines;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-478 Service de sécurité incendie / Nomination / Pompier – classe 2

CONSIDÉRANT la résolution 15-02-132 prolongeant la période de probation de M. Jonathan Montpetit au poste de pompier à l'essai au sein du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la prolongation de la période de probation a pris fin le 8 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement favorable effectuée le 24 avril 2015 par M. Yves Gaumond, capitaine aux opérations du Service de sécurité incendie;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la nomination de M. Jonathan Montpetit au poste de pompier - classe 2 au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 20 mai 2015, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Montpetit.

15-05-479 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire / Étudiante / Patrouilleur – Ligne verte

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 4 mai 2015;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Marie-Pier Lussier à titre d'étudiante au poste de patrouilleur – Ligne verte, et ce, au plus tôt à compter du 9 mai 2015, pour une période maximale de 16 semaines, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 8 » de l'échelle salariale des employés cols blancs (75 % du premier échelon de la classe correspondant au poste d'inspecteur en environnement), soit 18,69 \$ l'heure, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-480 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 5 mai 2015;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire, le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à intervenir entre la Ville et M. Christophe Allitt ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE: 02-210-00-451 (Services de patrouille) 37 500 \$ À: 02-210-00-140 (Salaires – cadres) 37 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-481 Service des ressources humaines / Stagiaire en milieu de travail à titre d'agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la demande de stage non rémunéré présentée au Service des ressources humaines le 17 avril 2015 par M^{me} Yanic Lorange dans le cadre du programme d'études professionnelles en secrétariat du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie;

CONSIDÉRANT que M^{me} Yanic Lorange, stagiaire, est couverte par une assurance responsabilité défrayée par la Commission scolaire des Trois-Lacs;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'acceptation de la demande de stage non rémunéré présentée par M^{me} Yanic Lorange dans le cadre du programme d'études professionnelles en secrétariat du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie, laquelle acceptation a été signée le 28 avril 2015 par M. Martin Houde, directeur général, et M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, et que M^{me} Bureau soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout autre document nécessaire à cette fin;

QUE la Ville consent à ce que M^{me} Yanic Lorange effectue un stage non rémunéré au sein du Service des ressources humaines, sous la supervision de M^{me} Isabelle Bureau, et ce, pour la période comprise entre le 19 mai et le 1^{er} juin 2015.

« ADOPTÉE »

15-05-482 Service des finances et de la trésorerie / Démission / Commis – taxation/perception

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 1^{er} mai 2015 de M^{me} Chantal Lislois, commis – taxation/perception au sein du Service des finances et de la trésorerie;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte de la démission de M^{me} Chantal Lislois au poste de commis – taxation/perception au sein du Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 20 juin 2015;

QUE la Ville remercie M^{me} Lislois pour la qualité de son travail, son dévouement et son implication au cours de ses onze années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets futurs.

« ADOPTÉE »

15-05-483 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Brigadière scolaire

CONSIDÉRANT la résolution 14-02-156;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. John Boudreau, chef de division – Prévention au sein du Service de sécurité incendie, en date du 1^{er} mai 2015;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Martine Champagne dans son poste régulier à temps partiel de brigadière scolaire au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 20 mai 2015;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M^{me} Champagne.

« ADOPTÉE »

15-05-484 Mission et valeurs organisationnelles de la Ville

CONSIDÉRANT la croissance de la Ville et l'évolution de son contexte organisationnel;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite communiquer une image claire et distinctive aux citoyens et aux employés;

CONSIDÉRANT qu'une mission et des valeurs bien identifiées et communiquées représentent une aide à la décision stratégique et un moteur de réflexion pour les décideurs;

CONSIDÉRANT que ces outils peuvent agir comme une source d'engagement, de mobilisation et d'identification à l'organisation pour les employés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans un tel contexte, que la Ville précise sa mission et ses valeurs organisationnelles;

CONSIDÉRANT l'exercice d'actualisation de la mission et des valeurs organisationnelles entre les membres du Conseil et de la direction;

CONSIDÉRANT les présentations qui ont été effectuées à tout le personnel cadre et syndiqué de la Ville, lesquelles ont été animées conjointement par la Direction générale, le Service des ressources humaines et le Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, au cours de la période comprise entre le 13 et le 17 avril 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adopte la mission organisationnelle suivante :

« Ici, à Vaudreuil-Dorion, notre équipe s'engage à l'excellence dans un souci de saine gestion, d'innovation et d'ouverture. Notre milieu de vie, notre fierté! »

QUE la Ville adopte les valeurs organisationnelles suivantes :

Respect: Agissez envers chacun avec égards et courtoisie

en faisant preuve d'écoute et d'empathie.

Esprit Unissez vos efforts. Partagez votre expertise, vos compétences et vos forces. Misez sur les

objectifs communs.

Leadership: Exercez une influence positive. Guidez, inspirez,

faites preuve d'initiative afin de contribuer au

rayonnement de la Ville.

Intégrité: Agissez avec discernement. Soyez conscient

que dans chacun de vos gestes, vous

représentez la Ville.

Efficacité : Offrez la qualité que vous aimeriez recevoir.

Optimisez, sachez vous adapter. Respectez vos

engagements.

QU'en conséquence, la Ville réaffirme son engagement envers ses citoyens et ses partenaires;

ET QU'elle témoigne sa confiance à l'endroit de ses employés qui sont les ambassadeurs, au quotidien, des valeurs qui définissent la culture organisationnelle de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

15-05-485 Plans d'action 2015 en santé et sécurité au travail

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve les plans d'action 2015 en santé et sécurité au travail et que les dits documents soient déposés aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

15-05-486 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire / Structure organisationnelle / Modification complémentaire / Dénomination

CONSIDÉRANT la structure organisationnelle du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire implantée le 9 février 2015 en vertu de la résolution 15-02-112;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter une modification complémentaire à ladite structure organisationnelle;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la dénomination du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire soit modifiée comme suit :

- Service des loisirs et de la culture;

ET QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, dans les conventions collectives de travail en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

15-05-487 Lettre de consentement à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN / Horaire particulier à l'aréna / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre de consentement à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion - CSN dans le cadre d'un horaire particulier à l'aréna au cours de la période comprise entre le 25 mai et le 13 août 2015.

« ADOPTÉE »

15-05-488 Colloque annuel Les Arts et la Ville 2015

CONSIDÉRANT la tenue du colloque Les Arts et la Ville les 2, 3 et 4 juin 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

D'AUTORISER le conseiller M. Rénald Gabriele, élu responsable des dossiers culturels, à accompagner le directeur du Service des loisirs et de la culture au colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra les 2, 3 et 4 juin 2015;

QUE les dépenses réellement encourues par le délégué à cette fin lui soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-489 La Fondation de la Maison Trestler / Aide financière additionnelle 2015

CONSIDÉRANT la résolution 15-02-084 octroyant à La Fondation de la Maison Trestler une subvention au montant de 61 750 \$ pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de sa résolution 14-01-003, a exercé sa faculté de retrait à l'égard des compétences facultatives exercées par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en matière de culture et de géomatique;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville à l'effet que ledit retrait n'affecte pas les activités de La Fondation de la Maison Trestler;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière additionnelle de 6 488 \$ soit versée à La Fondation de la Maison Trestler pour l'année 2015;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE: 02-190-00-940 (Mauvaises créances) 6 488 \$ À: 02-702-51-970 (Subventions) 6 488 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-490 La Grande boucle des Trois-Lacs 2015 / Autorisation, soutien technique et aide financière

CONSIDÉRANT la tenue de la 2^e édition de La Grande boucle des Trois-Lacs le 21 juin 2015 au cours de laquelle trois parcours à vélo seront offerts aux citoyens et citoyennes de Vaudreuil-Soulanges et des environs afin de les faire pédaler dans la région tout en promouvant de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que tous les profits amassés lors de cet événement seront destinés à l'achat de vélos par l'entremise de l'organisme Le Zèbre rouge en plus de soutenir des projets structurants d'activités physiques dans les écoles afin de faire bouger les élèves de la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT la demande de soutien technique et financier assurant le bon succès de l'événement;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la tenue de la 2^e édition de La Grande boucle des Trois-Lacs dans certaines rues de la Ville le 21 juin 2015 et autorise également à cet effet la fermeture des rues parcourues, s'il y a lieu;

QUE le Service des loisirs et de la culture ainsi que le Service des travaux publics assurent le soutien technique demandé, consentent au prêt du matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'événement et prévoient la location de structures gonflables, le tout pour une valeur approximative de 3 000 \$;

QU'un montant de 2 000 \$ soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour assurer le bon succès de l'événement;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion soit reconnue à titre de commanditaire « Platine » lors de la tenue de l'événement susdit;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-491 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-15-19 / Fourniture d'un véhicule avec équipement « Police interceptor »

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée à la suite de l'appel d'offres public n° 401-110-15-19 pour la fourniture d'un véhicule Ford Explorer 2015 avec équipement « Police interceptor »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville annule le processus d'appel d'offres nº 401-110-15-19.

15-05-492 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-23 / Fourniture d'un véhicule avec équipement « Police interceptor »

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture d'un véhicule avec équipement « Police interceptor », deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 14 mai 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-23;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence P.E. Boisvert Auto Itée, 2, boulevard Marie-Victorin, Boucherville (Québec), J4B 1V5, pour la fourniture d'un véhicule de marque Ford Explorer avec équipement « Police interceptor », année 2016 neuf, et ce, pour un montant de 47 698,53 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-23;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-493 Ratification / Adjudication de contrat / Appel d'offres n° AP-2015-1 / Achat regroupé / UMQ / Fourniture d'abat-poussière liquide pour l'année 2015

CONSIDÉRANT la résolution 15-02-141 adoptée le 16 février 2015 par laquelle la Ville mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour la fourniture d'abat-poussière liquide pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Les Entreprises Bourget inc. le contrat pour la fourniture d'abat-poussière liquide pour le territoire Montérégie;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Les Entreprises Bourget inc. pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière en solution de chlorures liquides concentrés à 35 % pour l'année 2015, et ce, au prix unitaire de 0,3464 \$ le litre, incluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture d'abat-poussière liquide pour l'année 2015 et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-494 Véhicule de la patrouille municipale / Acquisition d'équipements supplémentaires / Autorisation de dépense

CONSIDÉRANT la résolution 15-03-253 autorisant l'achat d'un véhicule hybride pour la patrouille municipale;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter des équipements spécialisés;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise une dépense de 9 489,36 \$, incluant les taxes applicables, pour l'achat des équipements supplémentaires suivants :

- lettrage et identification du véhicule de patrouille (787,58 \$);
- défibrillateur (2 263,57 \$);
- barre lumineuse avec gyrophare (4 355,67 \$);
- ordinateur portable (2 082,54 \$);

QUE ces acquisitions soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-495 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-18 / Localisation et inspection de l'amiante dans les bâtiments

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les services de localisation et inspection de l'amiante dans les bâtiments, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 5 mai 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-18;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Services exp inc., 1000, avenue Saint-Charles, 10^e étage, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P5, pour les services de localisation et inspection de l'amiante dans les bâtiments, et ce, pour un montant de 15 572,21 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-18;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE: 02-320-00-419 (Services professionnels – génie) 4 400 \$ À: 02-190-00-418 (Services professionnels) 4 400 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-496 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-15-21 / Fourniture et installation de modules de jeux dans le parc Vivaldi

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire de revoir le projet d'aménagement du parc Vivaldi;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville annule le processus d'appel d'offres n° 401-110-15-21 prévoyant la fourniture et l'installation de modules de jeux dans le parc Vivaldi.

15-05-497 Nouveaux critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-15-24 / Fourniture et installation de modules de jeux dans le parc Vivaldi / Abrogation de la résolution 15-05-419

CONSIDÉRANT la résolution 15-05-419 approuvant et entérinant les critères d'évaluation et de pondération inscrits au document d'appel d'offres public n° 401-110-15-21 à l'égard de la fourniture et l'installation de modules de jeux dans le parc Vivaldi;

CONSIDÉRANT la résolution 15-05-496 annulant le processus d'appel d'offres n° 401-110-15-21;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères dans le cadre du nouvel appel d'offres n° 401-110-15-24 pour la fourniture et l'installation des équipements précités;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les nouveaux critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 13 mai 2015, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-15-24 à l'égard de la fourniture et l'installation de modules de jeux dans le parc Vivaldi;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité:

ET QUE soit abrogée la résolution 15-05-419.

« ADOPTÉE »

15-05-498 Ordre de changement n° 10 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 10 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration – appel d'offres n° 401-110-13-30 » totalisant un montant de 93 223,67 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-499 Société en commandite Gaz Métro / Contrat de service / Fourniture de gaz naturel à la station d'épuration / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que des services de fourniture de gaz naturel sont nécessaires pour assurer le chauffage des installations de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que Société en commandite Gaz Métro en est le fournisseur unique et que sa facturation est régie par le gouvernement du Québec via la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de service d'une durée de cinq ans est requis pour assurer la fourniture du gaz naturel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service à intervenir avec Société en commandite Gaz Métro pour la fourniture de gaz naturel requis aux installations de la station d'épuration située au 2565, rue Paul-Gérin Lajoie, et ce, pour une période de cinq ans à compter de la signature dudit contrat;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-500 Réalisation des travaux de démantèlement, de relocalisation et d'augmentation de la capacité d'une entrée électrique d'Hydro-Québec à la station d'épuration / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les travaux en cours pour l'agrandissement et la mise à niveau de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au démantèlement, à la relocalisation et à l'augmentation de la capacité de l'entrée électrique de la station;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville;

CONSIDÉRANT les coûts des travaux évalués par Hydro-Québec à 49 946,47 \$ (à plus ou moins 30 %), taxes applicables non comprises;

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour le démantèlement, la relocalisation et l'augmentation de la capacité d'une entrée électrique conclu avec son propriétaire n'est pas soumis à l'obligation de procéder par appel d'offres en vertu de l'article 573.3, paragraphe 7 de la Loi sur les cités et villes;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec Hydro-Québec et autorise également une dépense au montant de 49 946,47 \$ (à plus ou moins 30 %), taxes applicables non comprises, afin de réaliser les travaux tels que stipulés à ladite entente;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-501 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-14-24 / Entrepreneur général / Aménagement du parc de la Paix – phase 2 / Modification de la résolution 15-05-420

CONSIDÉRANT la résolution 15-05-420 approuvant l'ordre de changement n° 3 de l'entrepreneur général relié au projet « Aménagement du parc de la Paix (phase 2) – appel d'offres n° 401-110-14-24 » totalisant un crédit de 770 \$, taxes applicables non comprises;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le type de clôture pour la douche au parc de la Paix afin de s'assurer de sa résistance et sa durabilité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite résolution en ajoutant le montant supplémentaire attribuable à cette modification de l'aménagement;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement QUE soit modifiée la résolution 15-05-420 en ajoutant à la suite du premier paragraphe le paragraphe suivant :

« QUE la Ville approuve un montant de 2 345 \$, taxes applicables non comprises, pour l'achat d'un brise-vue en aluminium afin d'aménager une douche au parc de la Paix et que ce montant soit financé par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts »

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-502 Dérogation mineure / 33, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseigne à plat sur mur latéral / Lot 4 991 951 / Zone C3-219 / CCU n° 15-04-52

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Le Groupe Robin visant à autoriser l'installation d'une enseigne à plat sur le mur latéral gauche ayant front à une aire de stationnement, mais dont le bâtiment est à occupant unique, et ce, en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) qui ne l'autorise que pour les bâtiments à occupants multiples;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-52 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 2 mai 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 33, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 33, boulevard de la Cité-des-Jeunes.

« ADOPTÉE »

15-05-503 Adoption / Règlement nº 1275-230 / Usage « habitation trifamiliale » / Zone H2-528 / Secteur de la rue des Loisirs

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 avril 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-230 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 mai 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mai 2015 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-230 et renoncent à sa lecture;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement nº 1275-230 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre l'usage « habitation trifamiliale » dans la zone H2-528 ».

15-05-504 Adoption / Règlement n° 1694-03 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1694-03 et renoncent à sa lecture:

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement nº 1694-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

15-05-505 Adoption / Règlement n° 1699 / Règlement de contrôle intérimaire / Règles particulières d'urbanisme / Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mai 2015 un projet de règlement portant le n° 1699;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 mai 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1699 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement nº 1699 intitulé :

« Règlement de contrôle intérimaire instaurant des règles particulières d'urbanisme sur le territoire couvert par le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière ».

« ADOPTÉE »

15-05-506 Adoption de second projet avec changement / Règlement nº 1275-231 / Normes / Garages en sous-sol / Habitations unifamiliales / Accès des véhicules

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mai 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-231 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 mai 2015 à 19 h;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-231 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre et établir des normes pour les garages en sous-sol d'habitations unifamiliales et pour l'accès des véhicules à ceux-ci »

soit adopté avec changement, soit la modification de l'article 2 par l'ajout suivant :

Le Règlement de zonage numéro 1275 est modifié par le remplacement de l'article 3.1.20 par le suivant :

« 3.1.20 Niveau d'un garage

À moins d'indication contraire au présent règlement, est prohibé, pour toute habitation située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation identifié au plan de zonage, feuillet 1 de 2 du présent règlement, tout garage dont le plancher est situé à une élévation inférieure à celle de la rue, en son centre. »

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

15-05-507 Adoption de second projet / Règlement nº 1274-20 / Permis, certificats et régie interne / Contenants de dons caritatifs

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mai 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1274-20 modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 mai 2015 à 19 h:

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1274-20 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin d'encadrer les contenants de dons caritatifs »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

15-05-508 Adoption de second projet / Règlement nº 1275-229 / Contenants de dons caritatifs

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mai 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-229 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 mai 2015 à 19 h;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement nº 1275-229 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'encadrer les contenants de dons caritatifs »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

15-05-509 Adoption / Règlement nº 1586-03 / Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1586-03 et renoncent à sa lecture;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement nº 1586-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles n° 1586 ».

« ADOPTÉE »

15-05-510 Adoption / Règlement nº 1709 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1709 et renoncent à sa lecture;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement nº 1709 intitulé :

« Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités ».

« ADOPTÉE »

15-05-511 Adoption / Règlement nº 1047-02 / Abrogation / Règlement décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1047-02 et renoncent à sa lecture;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement nº 1047-02 intitulé :

« Règlement abrogeant le Règlement décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule n° 1047 ».

« ADOPTÉE »

15-05-512 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Tournage d'un message publicitaire au 1021, route de Lotbinière, le 5 mai 2015;
- Mise en place d'affiches temporaires promouvant la vente-débarras de la Fraternité Haïti des Trois-Lacs le 9 mai 2015;

- Mise en place d'affiches temporaires promouvant la course de boîtes à savon et l'activité de longboard du Club optimiste Vaudreuil-Dorion le 23 mai 2015.

« ADOPTÉE »

15-05-513 Période de questions - Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

15-05-514 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-05-515 Levée de la séance

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 43 la séance soit levée.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION	
Complian mains	
Guy Pilon, maire	
Máliaga Câtá, nataira	
Mélissa Côté, notaire Greffière adjointe	